

8 février 2011 / n° 3-4-5

Numéro thématique – Chlordécone aux Antilles : bilan actualisé des risques sanitaires

Special issue – Chlordecone in the French West Indies: updated assessment of health risks

p.21 **Éditorial** / *Editorial*

p.22 **Sommaire détaillé** / *Table of contents*

Coordination scientifique du numéro / *Scientific coordination of the issue* : Laurence Guldner, Institut de veille sanitaire, Saint-Maurice, France et Martine Ledrans, Cellule de l'InVS en région Antilles-Guyane, Fort-de-France, France
et pour le comité de rédaction du BEH : Catherine Buisson et Sandra Sinno-Tellier, Institut de veille sanitaire, Saint-Maurice, France

Éditorial / *Editorial*

Pr. Didier Houssin

Directeur général de la santé, Coordinateur interministériel du plan chlordécone, Paris, France

Ce numéro du BEH présente plusieurs études relatives aux effets possibles sur la santé de la pollution par le chlordécone mise en évidence en 1999 en Martinique et en Guadeloupe, ainsi qu'à, entre autres, la gestion des risques sanitaires afférents. Cette pollution par un pesticide organochloré, utilisé dans les bananeraies aux Antilles jusqu'à son interdiction en 1993, a fait l'objet d'actions des pouvoirs publics dès son identification, en vue d'en caractériser l'étendue, d'en connaître les dangers, d'en évaluer les risques et d'en maîtriser les impacts. Le plan d'action interministériel chlordécone 2008-2010 a permis de structurer et de renforcer les actions mises en œuvre ; à ce titre, la situation gérée aux Antilles est source d'enseignements.

Une mise en perspective chronologique de l'action publique et des réactions qu'elle suscite est d'abord présentée. Didier Torny souligne que « pendant deux ou trois décennies, les Antillais ont vécu dans l'ignorance complète de la contamination de leur environnement ». Ce poids du passé, ainsi qu'une gestion des risques dans un contexte d'incertitude, n'ont pas rendu aisée l'appropriation des mesures prises pour protéger la population de l'exposition au chlordécone, surtout lorsqu'elles s'appuient sur un système de normes en évolution, et une confiance dans l'action des pouvoirs publics qui reste à renforcer.

Les actions qui sont ensuite discutées, et auxquelles les scientifiques de l'Afssa¹, de l'Institut de veille sanitaire (InVS) et de l'Inserm ont contribué, concernent la caractérisation de l'exposition de la population et sa réduction, l'identification des groupes à risque d'exposition élevée, l'établissement des valeurs toxicologiques de référence et la gestion des risques alimentaires. Des travaux portant sur les relations entre cette exposition et certains cancers hormono-dépendants sont également présentés. Une étude géographique menée par les responsables du Registre des cancers de Martinique et la Cellule de l'InVS en région Antilles-Guyane souligne la nécessité de mener des investigations complémentaires sur la surincidence de myélomes multiples, dans les communes où les usages de pesticides ont été les plus importants. L'association entre exposition au chlordécone et risque accru de développer un cancer de la prostate, suggérée par l'étude Karuprostate coordonnée par Luc Multigner et Pascal Blanchet, justifie pleinement les mesures prises pour réduire l'exposition. Elle interroge cependant quant aux co-facteurs environnementaux non encore pris en compte et au rôle de l'alimentation dans l'apparition de ce cancer. L'apport de ces études à l'évaluation et la gestion des risques sanitaires aux Antilles est discuté par Philippe Quénel et Martine Ledrans. Le Comité scientifique du volet santé du plan, présidé par William Dab, recommande de s'intéresser à d'autres types de cancers caractérisés par la plausibilité d'une relation étiologique avec une exposition au chlordécone ou d'autres pesticides organochlorés. Ces études devraient être prochainement mises en œuvre. Si le chlordécone, doté de propriétés de perturbateur endocrinien, fait partie des molécules les mieux documentées parmi les pesticides quant à ses effets toxiques sur l'animal, il reste encore des travaux à mener pour mieux connaître ses effets sur l'Homme dans le cadre d'une exposition prolongée à de faibles doses.

Le plan chlordécone 2008 – 2010 a permis de renforcer le dispositif de surveillance des pathologies susceptibles de révéler un lien avec l'exposition à des facteurs environnementaux tels les pesticides organochlorés, en s'appuyant sur les registres des cancers et des malformations et sur le centre de toxico-vigilance antillo-guyanais. Le Comité scientifique santé a recommandé que cet effort soit maintenu, et qu'une surveillance particulière des jeunes enfants soit assurée sur le long terme. Ces recommandations seront prises en compte dans le cadre du plan chlordécone à venir.

Cependant, quelle que soit la qualité des actions entreprises pour mieux cerner l'étendue de la pollution et ses effets sur l'Homme et son environnement, l'un des enjeux majeurs, pour jeter les bases d'une gestion des risques sur une longue période, réside dans l'information partagée par les parties prenantes et accessible à tous. Le second plan chlordécone, élaboré pour les années 2011 à 2013, intègre cet objectif et son mode de préparation s'est appuyé sur une forte implication de la société civile et des pouvoirs locaux. Il comporte, dans la continuité du premier plan, quatre axes d'actions :

- approfondir la connaissance sur l'état de l'environnement et développer des techniques de remédiation de la pollution ;
- surveiller l'état de santé des populations et améliorer la connaissance des effets sur la santé ;
- poursuivre la réduction de l'exposition des populations et assurer la qualité de la production locale ;
- gérer les milieux contaminés et assurer l'information de la population.

Il est ainsi souhaité que les populations de Guadeloupe et de Martinique, sans méconnaître les conséquences et les risques associés à cette pollution, puissent se « réconcilier » avec leur environnement et avec les productions locales porteuses d'un risque connu et maîtrisé.

¹ Agence française de sécurité sanitaire des aliments, devenue Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) en juillet 2010.